

Liberté Égalité Fraternité

Domaine national du château de Compiègne (Oise)

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (2^e section) du 14 mars 2019 :

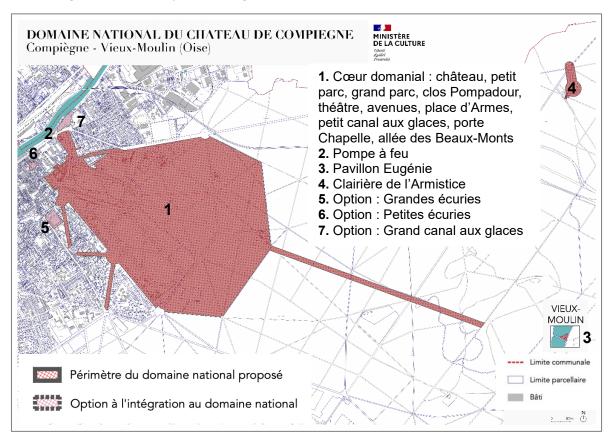
AVIS SUR LE LIEN EXCEPTIONNEL AVEC L'HISTOIRE DE LA NATION :

« La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture se prononce à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du lien exceptionnel que présentent le château de Compiègne et son domaine (Oise) avec l'histoire de la Nation, en vue de leur inscription sur la liste des domaines nationaux.»

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (2^e section) du 20 janvier 2022 :

AVIS SUR LE PROJET DE DELIMITATION DU FUTUR DOMAINE NATIONAL DU CHATEAU DE COMPIËGNE :

« La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture se prononce à l'unanimité en faveur du périmètre proposé pour la délimitation du domaine national du château de Compiègne (Oise), en excluant du périmètre la parcelle n°1655, et en demandant l'intégration, en fonction des négociations avec les propriétaires concernés, des trois options proposées (grand canal aux glaces, petites écuries, grandes écuries), tel que figurant sur le plan ci-annexé. »



Plan de la délimitation proposée par le ministère de la Culture pour le futur domaine national du château de Compiègne :

